

Durée et tarifs des concessions au cimetière

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion du projet qui est mené au cimetière (reprise des tombes abandonnées), il serait utile de revoir le tarif de vente des concessions. Le Conseil Municipal fixe le prix du mètre carré de terrain à **50 euros pour une concession d'une durée de 30 ans, à 80 euros pour une concession d'une durée de 50 ans**. Ces concessions seront **renouvelables par tranche de 15 ans, avec un prix de 30 euros le mètre carré**. Ces modifications seront applicables à compter du **01 janvier 2022**.

- Présents : 12
- Votants : 14
- Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présentation du rapport de la CLETC

Le Conseil Municipal prend acte du montant des transferts de charges (les chiffres ont un peu évolué depuis le printemps : en particulier au niveau du remboursement des transports scolaires et pour le coût des services technique et urbanisme) et approuve ledit rapport.

- Présents : 12
- Votants : 14
- Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Subventions 2021

Le Conseil Municipal clôture l'attribution des subventions aux associations communales.

- Présents : 12
- Votants : 14
- Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Assurance statutaire du personnel CNP 2022

Le Conseil Municipal est informé de la nécessité de renouveler le contrat d'assurance de la CNP pour l'année 2022. Le Conseil Municipal approuve

- Présents : 12
- Votants : 14
- Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Décisions modificatives au budget

Il est nécessaire de procéder à plusieurs virements de crédits.

En fonctionnement : carburants = + 1.200€ / point à temps = + 2.700€ correspondant à 2t complémentaires / transports = + 700€. Ces sommes sont déduites des dépenses imprévues.

En investissement : suite aux travaux de voirie (+ 1.000€), en prévision de la viabilisation rue du boulevard (réseaux d'eau + 3.500 €), pour le cimetière en vue de la reprise des tombes abandonnées (+ 2.000€) et dans le but d'acquérir d'autres terrains rue du boulevard (+15.000€) Ces sommes sont déduites des programmes aire multi-sports et dépenses imprévues. Nous avons aussi obtenu les amendes de police à hauteur de 6.500€.

Par ailleurs, un rendez-vous a eu lieu avec le SDE pour envisager la mise en place sur la commune d'une borne de recharge pour véhicules électriques, nous ne connaissons pas encore le montant de notre participation à cet investissement.

Le Conseil Municipal approuve :

- Présents : 12
- Votants : 14
- Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Prise en charge des frais de viabilisation

M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire de fournir en limite de propriété du terrain (où une résidence senior est en cours de construction), l'accès aux différents réseaux = eau, électricité, assainissement collectif, téléphonie.

Le Conseil Municipal décide de financer ces frais de viabilisation.

- Présents : 12
- Votants : 14
- Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Zéro Artificialisation des sols

L'Union des Maires de la Dordogne nous a demandé de prendre une délibération à ce sujet. En effet, le volet urbanisme de la récente loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 a introduit la notion de zéro artificialisation des sols agricoles, naturels et forestiers à l'horizon 2050 avec une démarche de réduction de moitié de cet artificialisation sur les dix prochaines années, en comparaison de la décennie précédente.

Le Conseil Municipal partage cette préoccupation de gestion raisonnée de l'espace mais demande que l'application de ces dispositions par les services de l'État, s'effectue de manière différenciée suivant la réalité des territoires concernés, la notion d'étalement urbain ne s'appréciant évidemment pas de la même manière autour d'une métropole et aux abords d'une petite commune rurale. Il déclare qu'il contestera, de ce fait, une application rigoriste et strictement verticale des textes - trop souvent subie par le passé- qui priverait définitivement les territoires ruraux de toutes possibilités de développement avec pour conséquence majeure une sanctuarisation de ces derniers n'étant plus voués qu'à être des zones « de respiration » entre deux métropoles. Il demande que la transcription des dispositions de la loi au sein du SRADDET et la fixation des futures orientations d'aménagement, consécutivement à une prochaine concertation avec les SCOT du territoire régional, prennent en compte cette notion de différenciation entre les territoires et exige que les collectivités du bloc communal (communes et EPCI) y soient plus étroitement associées

- Présents : 12
- Votants : 14
- Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- *projet CetteFamille* : la pose de la première pierre a eu lieu le 12 novembre, cet habitat partagé pourrait ouvrir au 2^{ème} semestre 2023. Nous avons appris que le promoteur envisageait de construire une autre résidence sur le même terrain. La commune pourrait acquérir les deux parcelles qui sont à côté. La n° 214 pourrait être cédée et transformée en parking si besoin. On pourrait conserver la n° 220, qui dispose d'un hangar qu'on pourrait réhabiliter (pour y stocker du matériel des services techniques par exemple). On pourrait envisager également à l'avenir de mettre en place du photovoltaïque au niveau du hangar municipal
- *Périgord Habitat* : l'office HLM nous propose 3 projets différents :
 - Tout d'abord, installer 3 maisons derrière l'église dans un terrain attenant au presbytère
 - Il existe aussi une possibilité de créer 4 logements sur un terrain rue du boulevard
 - Ou encore ajouter 2 constructions supplémentaires au lotissement des carrières, ici, la viabilisation est déjà réalisée.

Dans tous les cas, il s'agirait de F3.

- *Bâtiment rue des écoles* : la commission d'appels d'offres s'est réunie début novembre, tous les lots n'ont pas été pourvus, et pour ceux qui ont remis des propositions, les tarifs correspondent à l'estimatif. On consulte de nouveau de manière dématérialisée pour le lot maçonnerie et on recherche directement des façadiers et charpentiers.
- *Foyer rural* : nous disposons d'un devis pour refaire la toiture, il est de l'ordre de 30.000 €
- *Eclairage public* : les élus doivent se réunir et réfléchir pour modifier les horaires

- ✓ Le nouveau four de la cantine sera mis en place prochainement
- ✓ Ecole : les effectifs sont en baisse pour la prochaine rentrée. Un risque de fermeture de classe au sein du RPI persiste. Il est vrai également qu'il y a une « concurrence » avec la scolarisation des enfants dans des écoles type Montessori ou encore avec les familles qui scolarisent leurs enfants à la maison
- ✓ Marché aux cèpes : le bilan de la saison est de 1,2t.
- ✓ Service technique : il faut faire le bilan du fonctionnement de la saison (fauchage et entretien du bourg par des tiers). Il faut aussi réfléchir au renouvellement de certains matériels
- ✓ Commission tourisme : nécessité d'effectuer la mise à jour des hébergeurs sur le site internet et dans nos brochures
- ✓ Commission communication : il existe un projet de faire un film de promotion sur la commune, il est important de définir ce que l'on souhaite y voir.
La 3^{ème} réunion pour le bulletin aura lieu le 13 décembre
- ✓ Commission santé : 2 élus se sont rendus ce jour à l'inauguration de l'installation d'une cabine de télémédecine à Coursac, il faudra peut-être entamer une réflexion en ce sens, si la commune ne trouve pas de médecin
- ✓ Commission démocratie participative : la prochaine réunion aura lieu le 16 décembre à 20h30
- ✓ Manifestations : le Téléthon doit toujours se tenir les 03 et 04 décembre. Par contre, on avait prévu les voeux du maire le 09 janvier et ils n'auront pas lieu.
- ✓ Colis: ils doivent être distribués avant Noël
- ✓ Fermeture de la station-service Leroyer avant la fin du mois de décembre
- ✓ Smctom : on n'a pas de nouvelle du syndicat suite au questionnaire qu'on avait renvoyé à propos des points d'apport volontaire
- ✓ Plusieurs réunions ont eu lieu : une à destination des correspondants défense ou encore en urbanisme sur le PLUI

Séance levée à 23h20